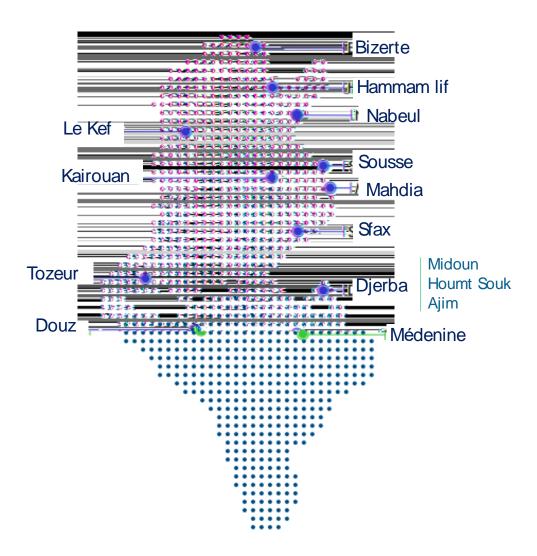




Alliance des Communes pour la Transition Energétique

Territoires en action pour une transition énergétique durable



Programme ACTE

Une composante essentielle du plan national de transition énergétique en Tunisie

Lancé en 2015 et mis en œuvre par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie, le programme ACTE constitue une composante essentielle du plan national de transition énergétique en Tunisie. En apportant un soutien multidimensionnel aux communes tunisiennes souhaitant s'engager dans une démarche de planification et de gestion énergétique durable, ACTE favorise la maîtrise de l'énergie dans les administrations communales, tout en impulsant une dynamique vertueuse qui engage les acteurs locaux dans la transition énergétique et climatique de leurs territoires.



Dispositif de soutien aux communes engagées

Un soutien stratégique - portant sur l'assistance technique et financière, le renforcement des capacités et la mise en réseau des communes engagées (dans le cadre du Rev'ACTE) - est offert aux communes qui adhèrent au programme. Grâce à la mise en place d'un réseau d'expert-relais, les communes engagées bénéficient d'un accompagnement de proximité pour la planification, gestion et évaluation de leurs politiques énergétiques locales.

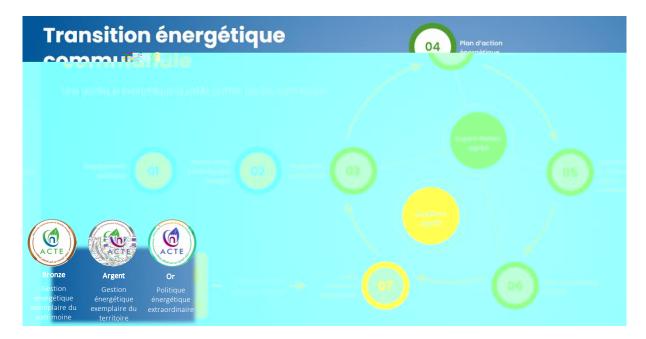
Un mécanisme financier, conjointement porté par l'ANME (Fond de Transition Energétique) et la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL), permet d'apporter, moyennant des appels à projets, un soutien financier aux projets énergétiques communaux.

Label ACTE Middle East and Africa Energy Award - MEA

En reconnaissance de l'engagement énergie-climat communal

Les villes adhérentes au programme ACTE s'engagent dans un cycle d'amélioration continue de leur politique énergétique et climatique locale, sur la base du système ACTE-MEA, la déclinaison tunisienne du label *European Energy Award* ® utilisé aujourd'hui dans plus de 1600 villes à travers le monde.

Se référant à un catalogue de mesures concrètes réparties en six domaines d'intervention (voir cidessus), le système ACTE-MEA fait appel aux multiples rôles d'une commune pour impulser une politique énergie-climat sur son territoire. Elles partent d'un diagnostic, pour ensuite mettre en place un plan d'action, puis évaluer les avancements, résultats et impacts atteints. Les communes qui atteignent le seuil de performance requis peuvent prétendre au label ACTE-MEA. A la suite d'un audit, elles aspirent à l'un de trois niveaux de certification prévus par le label ACTE-MEA: bronze, argent, ou or. Les premières villes tunisiennes seront certifiées à l'issue de la phase pilote ACTE, en juillet 2022.



Projets de démonstration – phase pilote

En plus des sept villes pilotes sélectionnées en 2019, sept nouvelles communes ont rejoint le programme et mis en place des plans d'action. Ces plans prévoient une série d'actions (projets d'infrastructure, d'aménagement urbain, de communication, et de formation entre autres). Une sélection de projets a bénéficié, dans le cadre du Programme ACTE, de l'appui conjoint de l'ANME et de ses partenaires internationaux, notamment le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) Suisse. Les sections suivantes présentent une sélection de projets démonstratifs, visant la gestion durable de l'énergie, au niveau des patrimoines et sur les territoires communaux.





Lieu: Bizerte

Solution: Installations solaires photovoltaïques sur les toits de bâtiments administratifs communaux.

Chiffres clés: 5 bâtiments, capacité totale installée de 154 kWc.

Domaines ACTE-MEA concernés:

- Bâtiments et infrastructures communaux
- Diversification des sources énergétiques et maitrise de l'énergie sur le territoire
- Coopération et communication

Année de mise en œuvre : 2020 – 2022

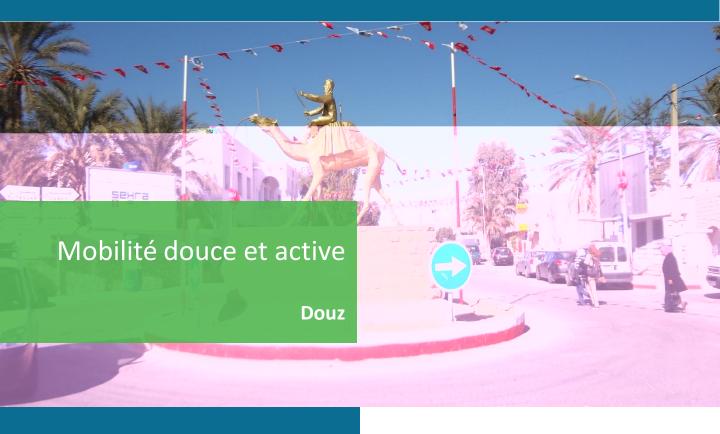
Justification et situation initiale

Bizerte s'est engagée depuis plus de cinq ans, dans la gestion communale durable avec des expériences pilotes diverses, notamment en matière de gestion des déchets solides, d'écoconstruction et de mobilité urbaine. A l'instar des autres communes pilotes du programme ACTE, la ville a développé un plan d'action visant à réduire sa consommation en énergie, tout en puisant dans les sources d'énergie renouvelable localement disponibles, telles que le solaire.

Description du projet

Face à une facture énergétique de plus en plus élevée, la commune a opté pour l'installation de cinq toits solaires photovoltaïques connectés au réseau Basse-Tension (BT), d'une capacité totale de 154 kWc, sur les toits de ses bâtiments communaux.

A travers ce projet, la commune entend réaliser des gains économiques importants, impulser une dynamique locale favorable à l'utilisation des énergies renouvelables et contribuer ainsi aux objectifs climatiques nationaux.



Lieu: Douz

Solution: Développement d'un plan stratégique de circulation; Aménageant de pistes cyclables; Mise en place de stations de location de vélos.

Chiffres clés : 10km de pistes cyclables; 6 stations de location de vélos

Domaines ACTE-MEA concernés:

•Bâtiments et infrastructures communaux ; Diversification des sources énergétiques et maitrise de l'énergie sur le territoire

•Coopération et communication

Année de mise en œuvre : 2020 – 2022

Justification et situation initiale

Confrontée à des problèmes de congestion, de pollution atmosphérique et de sécurité routière, Douz ambitionne de se positionner comme ville exemplaire en matière de développement durable en s'engageant en faveur de la mobilité douce et active.

Description du projet

La commune développe un plan stratégique de circulation et de stationnement, destiné à guider ses initiatives de mobilité douce à court, moyen et long terme.

En accord avec ce plan, Douz procède dès 2022, à l'aménagement de 10 km de pistes cyclables et à la mise en place de stations de location de vélo, afin d'inciter les citoyens ainsi que les touristes, à l'utilisation de ce mode de transport doux, pour leurs déplacements quotidiens.

Au travers de ce projet, la commune contribue aux engagements climatiques nationaux, tout en améliorant la qualité de l'air et le cadre de vie de ses citoyennes et citoyens.



Lieu: Hammam Lif

Solution: Eclairage LED sur une partie du parc et mise en place d'un système de télégestion de l'éclairage

Chiffres clés:

380 foyers lumineux rénovés Consommation avant rénovation: 290821,2 KWh Consommation projetée postrénovation: 108179,39 KWh

Coût global : aménagement + relamping + solution de télégestion : 361 770 DT

Résultats estimatifs : Economie annuelle en électricité : 182641,80 KWh ≈ 42 738 DT; TRI ≈ 8 ans et 5 mois

Année de mise en œuvre : 2020 – 2022

Justification et situation initiale

Le réseau d'éclairage public de Hammam-Lif était constitué de 2 020 lampes à sodium, de puissance 150 Watts en majorité. Les dépenses liées à l'éclairage public ont représenté environ 75% de la facture d'électricité totale de la commune, constituant un réel fardeau la privant de ressources précieuses qui auraient pu être allouées à des projets prioritaires pour les citoyens. Moderniser le réseau d'éclairage public et optimiser sa consommation énergétique a ainsi été hissé au rang de priorité par la commune.

Description du projet

Le projet porte sur trois volets: La réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public (armoires, organes de gestion et de protection) ; l'installation de 384 foyers lumineux LED performants desservis par 11 postes d'éclairage public situés dans le carré central de la ville; la mise en place d'un système de télégestion de l'éclairage.

A travers ce projet, la commune entend réaliser des gains économiques, impulser une dynamique locale favorable à l'utilisation des énergies renouvelables et contribuer ainsi aux objectifs climatiques nationaux.



Lieu: Kairouan

Solution: Elaboration d'une stratégie territoriale de la mobilité douce, d'un Plan des Déplacements Urbains (PDU) et de scénarios d'implantation d'une gare multimodale.

Domaines ACTE-MEA concernés:

- Aménagement urbain et constructions
- Mobilité urbaine
- Coopération et communication

Année de mise en œuvre : 2020 – 2022

Justification et situation initiale

Comptant plus de 150.000 habitants, Kairouan a connu une extension rapide qui a engendré des défis majeurs en termes d'infrastructures et de services de base.

Consciente de l'impératif de planifier son développement en adéquation avec les principes de durabilité, Kairouan s'est dotée d'une stratégie de développement urbain et d'un plan d'action énergie-climat, et a mené diverses expériences pilotes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Dans le cadre de son plan d'action ACTE, Kairouan place la mobilité durable au cœur de ses priorités.

Description du projet

La commune projette d'élaborer une stratégie territoriale de la mobilité douce, un Plan des Déplacements Urbains (PDU) et des scénarios d'implantation d'une gare multimodale, afin d'optimiser les déplacements urbains sur son territoire. La commune contribue ainsi aux engagements climatiques nationaux tout en impulsant une dynamique locale favorable à la mobilité durable.



Lieu: Médenine

Solution: Construction performante du siège de l'arrondissement N°4 avec une architecture bioclimatique et des équipements énergétiquement efficaces.

Domaines ACTE-MEA concernés:

- Bâtiments et infrastructures communaux ;
- Diversification des sources énergétiques et maitrise de l'énergie sur le territoire;
- Coopération et communication.

Année de mise en œuvre : 2020 – 2022

Justification et situation initiale

Confrontée à la menace de la désertification, à un risque persistant d'inondation et bénéficiant d'un potentiel solaire considérable, Médenine est aujourd'hui décidée à valoriser ses ressources naturelles dans le cadre d'un engagement volontariste en faveur du climat, sous les orientations de la Stratégie 2030 de Développement de la Ville.

Description du projet

En s'appuyant sur une combinaison techniques traditionnelles et modernes, Médenine a choisi de doter son arrondissement d'un siège avec une construction performante, une architecture bioclimatique adaptée au contexte de la ville et des équipements peu consommateurs en énergie. Ces choix techniques devraient faire tendre ce bâtiment vers le niveau « zéro émission carbone » et positionner la commune comme un modèle de construction efficace en énergie.

La commune contribue ainsi aux objectifs climatiques du pays et initie, par l'exemple, une dynamique locale favorable à la construction durable.



Lieu: Nabeul

Solution: Remplacement progressif des engins du parc roulant municipal par des véhicules électriques, alimentés à l'énergie solaire photovoltaïque.

Domaines ACTE-MEA concernés:

- Bâtiments et infrastructures communaux
- Mobilité urbaine
- Organisation interne et gouvernance

Année de mise en œuvre : 2020 – 2022

Justification et situation initiale

Nabeul s'est engagée à intégrer les considérations énergétiques et climatiques dans sa planification communale et urbaine, et à agir en faveur de la maîtrise de l'énergie. Désormais engagée comme ville pilote du programme ACTE, Nabeul a développé un plan d'action qui priorise la mobilité communale durable et le recours à l'énergie solaire.

Description du projet

Afin d'optimiser la gestion de sa flotte communale et sur la base d'un audit réalisé sur son parc, la commune a mis en place un plan de remplacement progressif de son parc roulant par des véhicules électriques. Ces derniers seront rechargés à partir d'une borne alimentée d'énergie solaire photovoltaïque installée à la commune. Les deux premiers engins électriques acquis seront dédiés à la collecte des déchets, offrant une meilleure qualité de service, moins de pollution et moins de nuisances sonores pour les Nabeuliens.

Au-delà du gain économique sur les dépenses de carburant, le projet permet à la commune de contribuer aux objectifs climatiques nationaux et d'impulser une dynamique locale favorable à la mobilité durable.



Lieu: Sfax

Solution: Mise en place d'un SIG composé des modules suivants: a) Bâtiments; b) Cadastre solaire, c) Circuits de collecte des déchets; d) Eclairage public.

Domaines ACTE-MEA concernés:

- •Bâtiments et infrastructures communaux
- •Organisation interne et gouvernance

Année de mise en œuvre : 2020 – 2022

Justification et situation initiale

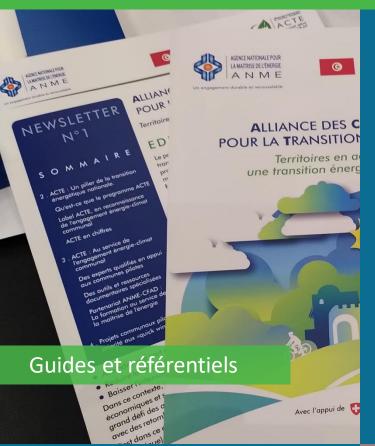
Engagée en faveur de la protection de l'environnement depuis plus de quinze ans, Sfax dispose de diverses expériences pilotes en matière de gestion énergétique durable, notamment en termes de d'écoconstruction, d'éclairage public et de mobilité urbaine. Sa participation comme ville pilote dans le cadre du programme ACTE vient conforter ces acquis et renforcer l'engagement de la ville.

Description du projet

En vue d'optimiser la prise de décision dans les domaines de la gestion des déchets, de l'éclairage public et de la gestion du patrimoine, Sfax a opté pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (GIS) communal. Dans le cadre du Projet, le SIG sera doté de plusieurs couches superposables, notamment d'un cadastre solaire permettant d'identifier le potentiel solaire du patrimoine communal et d'une cartographie des bâtiments communaux; d'une cartographie des circuits de collecte des déchets et du parc d'éclairage public, permettant ainsi un suivi minutieux des consommations énergétiques.

Outils et formations proposés aux communes

Dispositif de soutien à la mise en œuvre développé dans le cadre du programme ACTE



Gouvernance énergétique locale

Guide de la gouvernance énergétique locale

Patrimoine communal

Vidéo pédagogique – <u>Moderniser son éclairage public</u> Vidéo pédagogique – <u>Optimiser la gestion du parc roulant</u> Outil de comptabilité énergétique communale

Urbanisme et constructions

E-procédure de l'audit sur plan
Guide de l'écoconstruction
Guide de l'aménagement urbain durable/ écoquartier
Guide de la mobilité durable

Gestion durable des ressources naturelles

Vidéo pédagogique – <u>Autoproduction solaire</u>
<u>E-procédure de l'autoproduction solaire PV</u>
Cadastre solaire
Guide de la gestion des eaux pluviales

Gouvernance énergétique locale

Formation au système ACTE-MEA Formation à la gestion de projets énergétiques

Gestion du patrimoine communal

Formation en éclairage public performant

Formation à l'écoconstruction

Formation à l'autoproduction solaire PV

Formation à l'éco-conduite

Formation à l'usage du SIG

Formation à l'outil de comptabilité énergétique

Gestion et animation du territoire

Formation à l'urbanisme durable et résilient Formation à la mobilité urbaine durable Formation à la gestion durable des eaux pluviales Formation à la communication énergie-climat







Partenaires stratégiques nationaux







Partenaires stratégiques internationaux







Partenaires stratégiques d'exécution













Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie

1 av. du Japon, Cité administrative Montplaisir, 1073 – Tunis

www.acte.tn

